



Groupe

**TAPURA
HUIRAATIRA**



Question orale
(Séance du jeudi 13 juillet 2023)

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le 11 JUIL. 2023

N° 7378 1h45

Adressée à Madame Vannina CROLAS, Ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle

Objet : Les CAE dans les communes.

Madame la Ministre,

Les mesures d'aide à l'emploi jouent un véritable rôle d'amortisseur social dans nos communes, et encore plus dans les îles les plus isolées de nos archipels.

Au-delà de permettre à leurs bénéficiaires d'accéder en principe, au terme de leur contrat, à un emploi pérenne grâce à une expérience professionnelle solide, ces mesures permettent surtout à de nombreuses familles polynésiennes, en proie à de grandes difficultés, de bénéficier, avec dignité, non pas d'une allocation, mais d'un revenu versé en contrepartie d'un travail fourni.

C'est dans cet esprit que toutes les communes de Polynésie française accueillent depuis la création de ces dispositifs, notamment des CAE amenés à travailler et se former dans les différents services communaux ou encore dans les écoles de nos municipalités.

Pendant la campagne électorale, le Tavini Huiiraatira a remis en question l'efficacité et la pertinence de ce dispositif particulier et a laissé entendre que les communes, n'ayant pas vocation à accueillir les CAE, en seraient à l'avenir privées et que ces conventions d'accès à l'emploi seraient exclusivement réservées au secteur privé.

Le conseil des ministres du 14 juin dernier est venu modérer cette affirmation en indiquant que les CAE ne seraient finalement pas exclusivement déployés dans le secteur privé mais réservés en priorité aux organismes d'accueil, associations, ou entreprises œuvrant dans les secteurs jugés comme prioritaires par le gouvernement, et qui, faut-il le dire, sont assez éloignés des compétences dévolues à nos communes.

- action sociale et aide à la personne ;
- agriculture, élevage, sylviculture ;
- audiovisuel et numérique ;
- culture ;
- énergie renouvelable et environnement ;
- hôtellerie, activités maritimes, restauration.

Parallèlement à la communication officielle du gouvernement, certaines informations nous remontent et nous préoccupent grandement.

Il se dit que de nouvelles directives ministérielles relatives à l'attribution des CAE ont été transmises au Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Elles fixeraient notamment un quota de 5 CAE accueillis par commune, quelle que soit la taille de la commune. Pouvez-vous confirmer ou infirmer cette information, Madame la ministre ? Quid des communes composées de communes associées, très nombreuses aux Tuamotu-Gambier ? S'agit-il de 5 CAE par commune associée, ou de 5 CAE répartis sur l'ensemble de la commune ? Sinon, avez-vous défini un chiffrage pour les communes composées de communes associées ?

Les communes qui accueillent aujourd'hui des CAE disposent de la possibilité d'accueillir ces stagiaires à mi-temps afin de démultiplier le nombre de CAE recrutés. Aux Tuamotu, notre mode de vie fait que de nombreux bénéficiaires des conventions d'accès à l'emploi compilent cette activité avec de la coprahculture ou de la pêche lagonaire, faisant du CAE à mi-temps un bon compromis pour la commune et pour les bénéficiaires. Sera-t-il encore possible de le faire, Madame la ministre ?

Enfin, Madame la ministre, puisque vous semblez faire le choix de déployer massivement les CAE dans les entreprises privées de notre Pays, pouvez-vous nous assurer que vous disposerez d'un nombre d'entreprises suffisant susceptibles d'accueillir les bénéficiaires actuellement accueillis dans nos communes. Cette question se pose surtout dans les Îles. Pouvez-vous également nous assurer que dans cette nouvelle configuration, l'isolement de nos îles, parfois très peu dotées en entreprises privées, ne représentera pas un obstacle pour les demandeurs d'emploi.

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous voudrez bien apporter aux questions posées.



Yseult BUTCHER-FERRY